




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-878**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1202644-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ

**OBJET : ENCAGNANE - OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CESSION DE
LA PARCELLE CADASTRÉE XXXXX ET DÉLAISSÉ DE VOIRIE.**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Foncier et Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Moussa BENKACI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENCAGNANE - OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CESSION DE
LA PARCELLE CADASTRÉE XXXXX ET DÉLAISSÉ DE VOIRIE.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-212 du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal a examiné le dossier de cession de la parcelle cadastrée XXXX et de délaissé de voirie XXXX à XXXXX dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain engagée sur le quartier d'Encagnane.

Le prix de cession défini par la saisine du Pôle d'Évaluations Domaniales s'élevait à un montant de 1 352 460,00 € HT pour la réalisation d'un programme d'une résidence intergénérationnelle de 110 logements pour 5 241 m² de Surface de Plancher et 30 logements en accession à la propriété pour 1 770 m² de Surface de Plancher.

Les études complémentaires sur le programme de l'Opération de Renouvellement Urbain, ont abouti à une reformulation des objectifs visant à une dé-densification du quartier qui se traduit, notamment, par la non réalisation de la résidence intergénérationnelle.

Cette évolution a été validée par le Comité d'Engagement du 1^{er} mars 2021.

Elle conduit donc à revoir le programme à réaliser sur l'emprise foncière constituée par la parcelle cadastrée XXXXX, et le délaissé de voirie.

Il y sera implanté un programme de 51 logements locatifs intermédiaires pour 3 705 m² de Surface de Plancher.

En conséquence, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle consultation du Pôle d'Evaluations Domaniales.

La valeur vénale s'établit maintenant à 2 300 000,00 € HT (avis n° 2021-13001-56446) en date du 16 septembre 2021, dont copie jointe.

Par ailleurs, pour limiter les flux financiers entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Opération de Renouveau Urbain, concédée par Aix-Marseille-Provence-Métropole à XXXXX, il est apparu opportun de réaliser cette cession dans le cadre d'un apport en nature.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n° DL.2020-212 du 12 octobre 2020, sauf en ce qu'elle décline la parcelle XXXXX
- **DECIDER** la cession de la parcelle cadastrée XXXXX et de délaissé de voirie à XXXXX, concessionnaire de l'Opération de Renouveau Urbain du quartier d'Encagnane,
- **DIRE** que le bien représente une valeur vénale de 2 300 000,00 € HT qui fera l'objet d'un apport en nature à l'Opération de Renouveau Urbain du quartier d'Encagnane,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2021-878 - ENCAGNANE - OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN -
CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE XXXXX ET DÉLAISSÉ DE VOIRIE.-

Présents et représentés : 54
Présents : 37
Abstentions : 0
Non participation : 9
Suffrages Exprimés : 45
Pour : 45
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

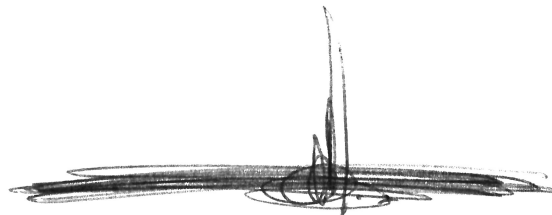
Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET
Salah-Eddine KHOUIEL Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»